

CHICHEE

INFOS EN BREF N° 61

Avril 2021

"Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, est un principe essentiel de la démocratie locale"
Art L 2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Au sommaire de ce numéro seront développés :

1. Les résultats comptables 2020,
2. Les taux d'imposition 2021,
3. Le budget primitif 2021,
4. Les élections départementales et régionales,
5. Le 08 mai 2021,
6. La mise à disposition du "Bus des Services Publics de l'Yonne",
7. Le paiement de proximité,
8. Le contrat d'entretien de l'éclairage public,
9. Le Syndicat des Eaux du Tonnerrois (SET),
10. ENEDIS – l'électricité en réseau,
11. Pose des bornes anti-franchissement.

1 – Le compte administratif 2020 de la commune a dégagé un excédent de fonctionnement de 44 267,65 € auquel il convient d'ajouter le cumul des excédents antérieurs soit 141 265,86 € pour un excédent brut global de 185 533,51 €.

Toutefois afin de pallier le déficit 2020 de la section d'investissement, une somme de 70 071,57 € a été défalquée de cet excédent. En conséquence l'excédent reporté réel s'élève à 115 461,94 € dont 95 000 € destinés à financer une partie des dépenses d'investissement programmées en 2021 (remboursement de l'annuité d'emprunt, agencement de terrains, matériels de la boulangerie, matériel informatique, etc.)

Ces résultats 2020 ont été unanimement approuvés par les membres du conseil municipal réunis le vendredi 09 avril 2021.

2 – Lors de cette même séance les taux d'imposition 2021, comme annoncé dans notre engagement de campagne, n'augmentent pas.

Ainsi la taxe foncière communale sur le bâti s'élève, comme en 2017, à 18,76 % et la taxe foncière non bâti à 25,78 %.

Pour information, la taxe d'habitation qui n'est plus perçue par la commune est désormais reversée à cette dernière par transfert de la taxe foncière départementale sur le bâti (21,84 %) et ce afin de ne pas pénaliser les ressources locales, soit une taxe foncière sur le bâti cumulée de 40,60 %.

3 – Le budget primitif 2021 également examiné lors de cette séance a été unanimement approuvé à hauteur de :

- 474 114 € pour les dépenses et recettes de fonctionnement,
- 257 911 € pour les dépenses et recettes d'investissement.

Sachant que les subventions aux associations ont été reconduites pour un montant équivalent à celui de l'exercice 2020.

Une note de présentation de ce budget primitif 2021 est à la disposition des résidents lesquels peuvent en prendre connaissance aux horaires d'ouverture habituels du secrétariat.

4 – Les élections départementales et régionales initialement prévues en mars 2021 sont désormais programmées les 20 et 27 juin 2021 en cas de second tour.

Au niveau des opérations de vote, elles se dérouleront à la salle polyvalente du Pâtis suffisamment vaste pour accueillir 2 bureaux de vote et ce dans le respect des mesures sanitaires actuelles ou à venir, lesquelles vous seront rappelées quelques semaines avant ces échéances électorales par un "Infos en Bref spécial".

5 – Comme en 2020, compte tenu de l'évolution de la pandémie, la cérémonie du 08 mai sera très certainement annulée. Une délégation du conseil municipal se rendra néanmoins à 11 heures devant le Monument aux Morts pour y déposer une gerbe et ainsi honorer la mémoire des anciens combattants morts pour la France.

6 – Sous l'égide du Conseil Départemental et pour faciliter les démarches du quotidien dans les communes, est désormais mis à la disposition des usagers le "bus des services publics de l'Yonne" ayant pour vocation de répondre aux interrogations, sollicitations... dans le domaine de la famille, de la retraite, de la recherche d'emploi, des impôts, etc.

Ce bus sera stationné **tous les 3^{ème} lundi du mois de 9 h 15 à 12 h 15 place des Peulons à Chablis.**

7 – La Direction Générale des Finances Publiques annonce le démarrage dans le département du dispositif "paiement de proximité" permettant aux administrés de régler en numéraire les factures émises par les collectivités, les amendes, les impôts en phase amiable de moins de 300 € ou de régler par carte bancaire chez les buralistes agréés qui ont rejoint ce dispositif : pour Chablis, DEPOIVRE CHABLISIENNE, 2 place du Général de Gaulle.

Pour chaque facture concernée par cette prestation sera apposé un datamatrix (QR code) permettant d'identifier l'utilisateur et sa créance.

Le paiement par carte bancaire est par contre sans limitation de montant (à l'exception des avis d'imposition dans le montant est limité à 3 000 €).

8 – La société TPIL, par convention passée avec la commune assurait l'entretien annuel de l'éclairage public et assurait ainsi le remplacement des matériels ou branchements défectueux. Désormais compte tenu de la carence de cette société, une nouvelle convention vient d'être actée avec le Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne pour 3 passages annuels et nettoyage des lampadaires "4 faces" uniquement, à raison de 15 par an (5 x 3). Pour mémoire la commune compte 126 points d'éclairage.

9 – Le Syndicat des Eaux du Tonnerrois (SET) peut intervenir sur une interrogation concernant le service d'eau potable, un abonnement, une facture, une demande de branchement et ce en contactant le 03 73 91 00 14 ou patricia.mordal@eauxtonnerrois.fr ou vous rendre sur place :

du lundi au vendredi entre 9 heures et 12 heures,
17 – 19 avenue Aristide Briand – 89700 TONNERRE.

Par ailleurs, dans l'hypothèse d'un problème technique comme un manque d'eau ou de pression, une casse de conduite ou une fuite contactez :

EN SEMAINE

Du lundi 8 heures au vendredi 17 heures

Numéro d'astreinte : 03 73 91 00 14

LE WEEK-END

Du vendredi 17 heures au lundi 8 heures

Numéro d'astreinte : 09 77 40 42 54

Sachant que le service d'astreinte du week-end est dédié aux seules urgences nécessitant une intervention technique rapide. En l'absence d'urgence, joignez le numéro d'astreinte de la semaine.

Les interventions techniques sont assurées par la société SUEZ pour le compte du syndicat 7 jours/7 et 24 heures /24.

10 – ENEDIS (l'électricité en réseau) nous communique les éléments suivants :

- Sécurité – Dépannage : numéro particulier 09 72 67 50 89
- Demande de raccordement : 09 63 92 18 51 ou <https://connect-racco.enedis.fr/prac-internet>
- Instruction du certificat d'urbanisme 09 70 83 19 70 ou brgne-cuau@enedis.fr
- Déclaration de travaux (DT) et déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) 03 80 78 45 10 ou 08 11 37 01 81

11 – Les services techniques (pôle des infrastructures) du Conseil Départemental nous informent que les bornes anti-franchissement seront posées sur le trottoir du pont (celui de droite en sortant du village) début mai 2021.

Le Maire,
Les Adjoints,
Les Conseillers Municipaux.

Continuons à respecter les gestes barrières

